



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC

Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Bâtiment et travaux de construction. Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik GmbH  
Industriestrasse 3 – 11  
33829 Borgholzhausen, Germany  
Tel: +49 (0) 5425 / 801 0  
Fax: +49 (0) 5425 / 801 140

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe	112
Belgique	Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45
Luxembourg	Centre Antipoisons : +352 8002 5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.	

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Ciment de Portland blanc

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3



**Mention d'avertissement**  
Danger

## Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P261 - Éviter de respirer les poussières  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## 2.3. Autres dangers

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Silice cristalline 14808-60-7	40 - <80	[5]	238-878-4	[B]	-	-	-	-
Ciment de Portland	>25 - <40	[5]	266-043-4	STOT SE 3 (H335)	-	-	-	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

blanc 65997-15-1				Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)				
Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	0.1 - <0.3	[5]	238-878-4	STOT RE 1 (H372)	-	-	-	-
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	0.1 - <0.3	01-2119475151 -45-XXXX	215-137-3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	-

*NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de REACH*

*Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes*

*[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail*

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-
Ciment de Portland blanc	266-043-4	65997-15-1	-	-	-	-	-
Silice cristalline (fraction fine)	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-
Calcium (hydroxyde de)	215-137-3	1305-62-0	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Inhalation** Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
- Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.
- Contact avec la peau** Éliminer immédiatement la matière de la peau. Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Ingestion** NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Sensation de brûlure. Les poussières sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Irritant pour la peau. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons.

**Effets de l'exposition** Aucune information disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à pleine puissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit** Le produit lui-même ne brûle pas.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Prévenir la formation de nuages de poussières.

**Méthodes de nettoyage** Éviter toute génération de poussières. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination. Traiter les résidus de mortier pour les laisser durcir, avant de les recycler ou de les éliminer conformément aux exigences applicables.

**Prévention des dangers secondaires** Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Protéger de l'humidité. Conserver l'emballage sec et bien fermé pour prévenir toute contamination et absorption d'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Température de stockage recommandée** Conserver à des températures comprises entre 10 et 20 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Utilisation(s) particulière(s)**

Bâtiment et travaux de construction. Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> C	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;
Ciment de Portland blanc 65997-15-1	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	-
Poussières RR-12364-8	-	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Fraction inhalable	-
Calcium (carbonate de) 1317-65-3	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> C	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; respirable fraction STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> ; respirable fraction	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> ; alveolar fraction STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> ;

## Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

<b>Dose dérivée sans effet (DNEL)</b>			
<b>Silice cristalline (14808-60-7)</b>			
<b>Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	4 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>	

<b>Dose dérivée sans effet (DNEL)</b>			
<b>Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)</b>			
<b>Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	4 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>	

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	
<b>Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)</b>	
<b>Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.49 mg/l
Eau de mer	0.32 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	3 mg/l
Terrestre	1080 mg/kg de masse sèche

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation par aspiration localisée. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

## **Équipement de protection individuelle**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de protection. Écran de protection faciale. Lunettes de sécurité étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Épaisseur des gants > 0.4 mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants. Types de gants de protection inappropriés : Cuir. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection adaptés.
<b>Protection respiratoire</b>	Éviter toute génération de poussières. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Dispositif de filtration des particules (DIN EN 143).
<b>Type de filtre recommandé :</b>	Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type P2/P3 ou plus efficace.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide	
<b>Aspect</b>	Poudre	
<b>Couleur</b>	blanche au gris	
<b>Odeur</b>	Léger/légère. Caractéristique.	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	non applicable	non applicable
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	non applicable
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	non applicable	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>pH</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e).
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	> 11	solution (75 %)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	non applicable
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	non applicable
<b>Hydrosolubilité</b>	Réagit avec l'eau. Les produits base ciment qui réagissent et se solidifient au contact de l'eau	Aucun(e) connu(e)
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Masse volumique apparente</b>	1.3 - 1.5 g/cm <sup>3</sup>	
<b>Densité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

### 9.2. Autres informations

**Teneur en matière sèche (%)** 100

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

**Point de ramollissement** non applicable  
**Teneur en COV** Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Le produit durcit avec l'humidité.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Conserver à l'écart des matières incompatibles. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).  
**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Acides. Aluminium.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### **Informations sur le produit**

**Inhalation** L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Contact oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

## Toxicité aiguë

### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale)	>2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	>2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	>5 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs)	>20 mg/L

## Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silice cristalline	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-
Ciment de Portland blanc	>2000 mg/Kg	>2000 mg/Kg	-
Silice cristalline (fraction fine)	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-
Calcium (hydroxyde de)	=7340 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2500 mg/kg bw (OECD 402, Oryctolagus cuniculus)	> 6.04604 mg/L ( Rat ) 4 h

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

Ciment de Portland blanc (65997-15-1)					
Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)					
Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			irritant

**Lésions oculaires graves/irritation** Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.  
oculaire

Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil			Lésions oculaires

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

## Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

## STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

#### Propriétés perturbatrices endocriniennes

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2.2. Autres informations

#### Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecotoxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	EC50 = 184.57 g/ml (72Hr)	LC50: =160mg/L (96h, Gambusia affinis)	-	EC50 = 49.1 g/ml (48 hr)		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
--------------	------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

Calcium (hydroxyde de)	Pas de PBT/vPvB
------------------------	-----------------

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Perturbateur endocrinien dans l'environnement** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.  
**Propriétés PMT ou vPvM** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

**Emballages contaminés** Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

**Catalogue européen des déchets** 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03  
10 13 06 fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)  
Le produit polymérisé peut être traité comme déchet de construction. Dans la gestion de grandes quantités, consulter les autorités locales et la société d'élimination de déchets locale  
10 13 14 déchets et boues de béton

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Aucun(e)

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Polluant marin NP  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

**Dispositions spéciales** Aucun(e)  
**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**  
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

**Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)**  
**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé  
**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Union européenne

**Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)**

**SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

**Exigences de notification pour l'exportation**

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

**Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone**  
non applicable

**Polluants organiques persistants**  
non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**  
non applicable

**Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)**  
Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

## Réglementations nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registerants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

#### **Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK ARDAFLEX MARMOR BLANC  
Remplace la date 02-janv.-2024

Date de révision 21-oct.-2025  
Numéro de révision 3

Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 21-oct.-2025

**Conseil en matière de formation** Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**